

29 août 1966, Montréal

Association des manufacturiers canadiens

Il y a eu beaucoup de grèves et de conflits de toutes sortes depuis quelque temps. Pas seulement dans l'industrie privée, mais également dans le secteur public. De tous les employeurs, c'est en fait l'État qui, directement ou indirectement a subi les pires assauts. Certaines de ces grèves ont ému et même choqué l'opinion publique. Surtout quand on a vu des syndiqués défier ouvertement les lois et les tribunaux, alors que la santé et même la vie de milliers de gens étaient en jeu. De tels abus sont évidemment intolérables. Il n'est permis à aucun citoyen ni à aucun groupe, si important soient-ils., de se mettre au-dessus de la loi.

Car la loi, c'est l'expression, imparfaite sans doute mais qu'il faut sans cesse travailler à parfaire démocratiquement de l'ordre public et de l'intérêt général. Agir contre la loi, c'est donner à des égoïsmes individuels ou collectifs la priorité sur le bien commun. C'est abuser de sa propre liberté pour violer la liberté des autres.

Devant cette situation plusieurs se sont étonnés et même scandalisés de la patience du gouvernement. Certains ont dit: « Pourquoi ne pas profiter de l'occasion pour interdire la grève dans les Services publics? » D'autres ont même ajoutés « Pourquoi ne pas prendre des mesures radicales pour enlever aux syndicats les droits dont ils ont abusé et mettre fin une fois pour toutes à l'escalade des augmentations de salaires? »

C'est ma ferme conviction qu'un tel remède eut été pire que le mal. Le syndicalisme reste une force positive qui est nécessaire au progrès de notre société. On n'a pas plus le droit de l'abattre à cause des abus de certains syndiqués qu'on aurait celui de supprimer la propriété privée à cause des abus ou des imperfections du capitalisme.

Si nous voulons régler nos problèmes en profondeur, plutôt que de recourir à des palliatifs qui ne résolvent rien à longue échéance il faut y mettre de la compréhension bien plus que de la répression; de l'intelligence et du cœur bien plus que des matraques.

N'oublions pas que nous sommes dans une période de mutation sociale. Ce n'est pas seulement dans le Québec qu'il y a des revendications, des conflits et des grèves, mais partout dans le monde. Vous autres, les manufacturiers, vous savez très bien que vous ne pouvez pas vous contenter de toujours fabriquer les mêmes produits. Vous seriez vite déclassés par vos concurrents, car les goûts changent, les besoins changent et les découvertes scientifiques font naître sans cesse de nouvelles possibilités.

De la même façon devons-nous modifier nos habitudes mentales pour nous adapter au contexte mouvant d'une société en pleine transformation. À l'unanimité, la Législature a décidé l'an dernier d'accorder le droit de grève aux employés des services publics. Elle faisait ainsi un acte de foi dans la maturité et le sens des responsabilités des syndicats comme des employeurs. En même temps, elle établissait des mécanismes qu'elle croyait de nature à faciliter les négociations et à prévenir les abus possibles.

Nous n'aurions pas été logiques si après avoir accordé le droit de grève à certaines conditions, nous avions supprimé ce droit pour le seul motif que les syndicats décidaient de

l'exercer. Avant d'en venir à des mesures plus rigoureuses, il fallait d'abord tenter d'obtenir le règlement du conflit par les voies normales de la négociation et de la médiation puis, devant une situation devenue dangereuse pour la santé ou la sécurité publiques, mettre à l'épreuve le seul recours que nous donnait la loi.

Que l'injonction ait été insuffisante et inefficace, tous en conviennent maintenant. Le calme et la maturité que nous étions en droit d'attendre des parties en cause, nous croyons en avoir donné nous-mêmes l'exemple. Il nous restait alors comme seul remède une loi du Parlement. Mais la grève s'étant terminée avant l'ouverture de la session d'urgence que nous avions convoquée nous avons préféré attendre une période de réflexion plus sereine pour procéder aux modifications nécessaires.

Mais, plus encore que des instruments législatifs, c'est un état d'esprit qu'il faut construire à neuf. Et cela vous regarde vous les employeurs, tout autant que les syndicats ou le gouvernement lui-même. Nous sommes tous solidairement intéressés au progrès social et à la croissance économique du Québec. Nous sommes tous membres d'une même communauté. La prospérité de l'un rejaille nécessairement sur tous les autres; et la pauvreté de l'un devient vite un fardeau pour tous les autres.

Il ne suffit pas de répartir aussi équitablement que possibles entre les divers éléments de la communautés les fruits de la production globale du Québec; il faut voir à ce que cette production augmente sans cesse, par une utilisation maximale de nos ressources matérielles et humaines de façon qu'il y ait davantage à partager et qu'il en résulte à la fois plus de bénéfices, plus d'emplois, plus de salaires et plus de sécurité pour tous.

Or, ce double objectif d'équilibre social et de croissance économique, personne ne peut l'atteindre seul. Il faut que tous y contribuent. J'ai foi en l'entreprise privée. Elle sera toujours, selon moi le principal moteur du progrès économique et nous avons pris là-dessus, dans notre programme électoral des positions fermes et sans équivoque qui n'ont pas changé après le 5 juin.

Car si le Québec tient à rester un pays bien français, conformément à la culture de la majorité de sa population il tient tout autant à rester un pays de l'Amérique du Nord, ou l'entreprise privée s'avère le système le plus propre à élever le niveau de vie de la population et à favoriser l'épanouissement de la liberté et de la dignité humaines.

Je n'ignore pas en particulier le rôle capital que joue l'industrie manufacturière dans l'économie du Québec et de tout le pays. C'est le secteur qui procure le plus d'emplois et qui contribue davantage, tant par ses impôts que par l'activité dont il est la source à la prospérité générale. À tel point que dans l'esprit de bien des gens, progrès industriel et progrès économique sont devenus synonymes.

Pourtant, si importante qu'elle soit, l'industrie ne saurait à elle seule réaliser le bien commun. S'il n'y avait pas d'écoles pour former un personnel compétent; s'il n'y avait pas de services de santé et de bien-être pour prendre soin de notre capital humains s'il n'y avait pas de voie de communication pour alimenter les usines en matières premières et acheminer les produits vers les marchés de consommation; s'il n'y avait pas, en plus de cet outillage

collectifs toute une organisation communautaire consacrée à la protection des personnes, des biens et de l'ordre public, on ne voit pas comment l'industrie elle-même pourrait survivre.

Et puis, le progrès général ne résulte pas d'une simple addition des progrès particuliers. Comment l'entreprise privée laissée à elle-même pourrait-elle spontanément conjuguer ses efforts et les orienter toujours dans le sens le plus favorable au bien de la communauté?

En faits l'entreprise privée n'existe pas en soi; ce qui existe, c'est une multitude d'entreprises dont chacune est portée, par sa logique internes à prendre les orientations qui lui paraissent les plus conformes à son intérêt propre. Tant mieux si ces orientations coïncident avec l'intérêt général; mais il n'en est pas nécessairement ainsi, surtout dans le Québec où le patronat n'est pas encore arrivé à se donner des structures communes et une voix commune.

Nous sommes donc en présence d'une foule de décisions qui, n'étant pas coordonnées entre elles, peuvent se contredire et se faire mutuellement obstacle. Ce n'est pas tout d'avoir un moteur puissant; il faut savoir où l'on va et comment s'y diriger. Il faut une carte routière et un volant. Les syndicats non plus ne sauraient, à eux seuls, réaliser le bien commun. Ils y contribuent sans doute par l'action qu'ils exercent sur les salaires, les conditions de travail, le bien-être et la dignité des employés. Ils peuvent même, s'ils sont conscients de leurs responsabilités, jouer un rôle de tout premier plan dans l'amélioration de la législation ouvrière et l'établissement de relations plus harmonieuses entre le capital et le travail, ce qui est aussi un puissant facteur de prospérité générale.

Il reste cependant que les salariés ne sont pas tous syndiqués, loin de là. Ceux qui le sont ne constituent qu'une minorité; et d'une façon générale il s'agit de ceux qui travaillent pour les entreprises les plus puissantes et qui, de ce fait sont les plus faciles à grouper et à organiser.

Comme il est assez normal que les syndicats s'occupent d'abord de leurs membres, leur action ne s'exerce donc pas nécessairement en faveur des groupes les plus défavorisés. Ceux-ci doivent chercher ailleurs, par exemple dans la loi des salaires minima, les mécanismes de protection qui leur sont absolument nécessaires. Au risque d'en surprendre un certain nombre, j'ajouterai que l'État non plus ne peut pas, à lui seul, réaliser le bien commun. L'intérêt public est, bien sur sa responsabilité propre; mais si l'on veut qu'il s'acquitte au mieux de cette responsabilité, il ne faut pas lui demander d'assumer en plus celles des autres.

Certains ont l'air de penser qu'il suffit de confier une fonction à l'État pour que cette fonction soit automatiquement remplie avec un maximum de compétence et de profit pour l'ensemble de la communauté. Ce n'est malheureusement pas vrai. Il y a des tâches que les chefs d'entreprises, les syndicats, les corps intermédiaires ou les citoyens eux-mêmes peuvent accomplir beaucoup mieux que lui.

L'État n'est pas tout-puissant. Il ne remplit bien son rôle que lorsqu'il reste dans son rôle: celui de guide, de coordonnateur, d'architecte et d'arbitre du bien commun. Il ne suffit pas, par exemple, que ce soit l'État qui paye pour que l'on puisse lui demander d'élever indéfiniment les salaires. D'abord, ce sont en définitive les contribuables qui en font les frais et Dieu sait que leurs moyens ne sont pas illimités; et puis, il faut penser aux répercussions

que les décisions prises dans le secteur public ne manquent pas d'avoir sur le régime des salaires et des conditions de travail du secteur privé.

Si l'on fait la somme des traitements payés directement ou indirectement par le trésor québécois, on en arrive à une masse salariale de l'ordre de \$ 900 000 000 par année. Le gouvernement a-t-il le droit de manier une telle masse sans se soucier des conséquences qui peuvent en résulter pour les autres employeurs et pour l'ensemble de l'économie québécoise?

Tout cela fait ressortir la nécessité d'une politique générale des salaires, dont le champ de vision soit plus large que celui d'un secteur particulier de l'activité économique; d'une politique qui tienne compte à la fois des ressources actuelles et des objectifs de croissance de l'économie québécoise; d'une politique qui nous sorte enfin de l'improvisation et de l'incohérence pour placer dans l'optique des intérêts supérieurs de la collectivité.

Et cette politique ne saurait être conçue en vase clos. Elle doit être le produit d'une étroite coopération entre tous ceux qui sont à la fois les artisans et les bénéficiaires de la croissance économique. Car ces objectifs de bien commun que ni le capital, ni le travail, ni l'État ne peuvent atteindre lorsqu'ils agissent chacun pour soi et en ordre dispersés les trois peuvent les réaliser ensemble s'ils se comportent comme de véritables partenaires.

En 1966, quand tant de problèmes se posent sur tous les plans à la fois, nous n'avons pas le droit de dépenser en conflits stériles une partie de nos ressources et de nos énergies. L'heure est à la coopération, à la solidarité, à l'interdépendance. Employeurs, syndicats et administrateurs publics doivent apprendre à vivre ensemble à dialoguer ensemble, à planifier ensemble leur action pour le plus grand bien de tous. Cela suppose la mise en place de mécanismes nouveaux de consultation et de coopérations où les divers agents de l'activité économique puissent échanger leurs informations, s'entendre sur des orientations communes et trouver le moyen non pas seulement de régler les conflits, mais de les prévenir dans toute la mesure du possible.

Cela suppose surtout un esprit nouveau, une aptitude à écouter et à comprendre les autres, à faire équipe avec eux et, sans sacrifier ses intérêts propres, à les situer dans la perspective plus large de l'intérêt général. Le capital, le travail et l'État doivent réaliser enfin qu'ils ne sont pas des ennemis, mais des associés, solidairement responsables de l'avenir du Québec et du progrès de la communauté québécoise.